

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2025

Commune  
de AZÉ  
41100

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation  
30/01/2025

En exercice	Présents	Votants
14	9	13

OBJET DE LA  
DELIBERATION

N° 2025-07 Convention avec  
le Conseil Départemental pour  
les travaux de réaménagement  
des abords de la mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois de février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice,  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absentes excusées : Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie,  
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. LELEU Eric,  
Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme LANDRÉ Béatrice,  
Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER,

Absent non excusé : M. TYTGAT Loïc

Envoyé en Mairie le :

13 FEV. 2025

Déposé en ligne le

13 FEV. 2025

M. Cédric GAUTHIER est désigné secrétaire de séance.

Madame BOULAY Maryvonne, Maire, informe qu'il convient de retirer la délibération n° 2024-54 concernant la demande de subvention au conseil Départemental au titre des amendes de police.

En effet, il est nécessaire de passer une convention avec le conseil Départemental pour effectuer les travaux, ce qui nous permettra de récupérer le FCTVA également. Les services du Conseil Départemental souhaite qu'il n'y ait qu'une seule délibération pour l'ensemble de ces demandes.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDENT :

➤ de passer une convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagements sécuritaires des entrées du bourg

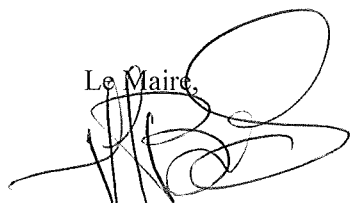
➤ de demander une subvention au titre des amendes de police pour les travaux de réaménagements sécuritaires des abords de la mairie

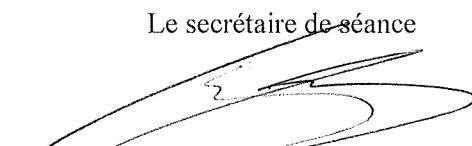
➤ d'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du service concerné.

DECIDENT :

- D'approuver les termes de la convention ci-jointe ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
  
BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance  
  
GAUTHIER Cédric